

**MON DISCOURS LORS DE LA
CEREMONIE DE LANCEMENT DES
ACTIVITES DU PARTENARIAT POUR
LA PROTECTION DE L'ENFANCE (CPC)**

**Jeudi 21 septembre 2023 - 11h00
Cabinet de la Première Dame**

Mesdames et Messieurs,

Je suis particulièrement heureuse de vous retrouver aujourd'hui, à l'occasion de cette **cérémonie de lancement des activités du Partenariat pour la Protection de l'Enfance (CPC).**

J'aimerais avant tout propos, saluer la présence **de Monsieur Adama Kamara, Ministre de l'Emploi et de la Protection Sociale et Président du Comité Interministériel de Lutte contre la traite, l'Exploitation et le Travail des Enfants (CIM).**

Je salue également **Madame Nassénéba Touré, Ministre de la Femme, de la Famille et de l'Enfant et Vice-Présidente du CIM**, ainsi que **Madame Myss Belmonde Dogo, Ministre de la Solidarité et de la lutte contre la pauvreté et Secrétaire Exécutive du Comité National de Lutte contre la Traite des Personnes.**

Je salue à présent **Madame Jessica Davis Ba, Ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique en Côte d'Ivoire,**

que je remercie pour son implication personnelle dans la mise en œuvre de ce partenariat.

J'associe à ces salutations, **Monsieur Bryan Marcus, Directeur Adjoint du Bureau de Surveillance et de Lutte contre la traite des êtres humains du Département d'Etat Américain** ; ainsi que la délégation qui l'accompagne et qui nous arrive de Washington spécialement pour cet évènement.

Mes chaleureuses salutations vont aussi à **Madame l'Ambassadeur de l'Union Européenne, Francesca Di Mauro** qui nous fait l'amitié de sa présence à cette cérémonie.

Je voudrais également saluer et remercier **Monsieur Georges Bolamo, Directeur de Cabinet Adjoint du Premier Ministre**, ainsi que **Monsieur Yves Koné Brahima, Directeur Général du Conseil du Café Cacao**, que je remercie pour leur présence à nos côtés.

Je salue avec eux, l'ensemble **des Directeurs et Représentants Pays des Agences du Système des Nations Unies** que sont : le **BIT ; l'UNICEF** et nos **partenaires** : la **Fondation Mondiale du cacao, Save the Children International, la Fondation ICI** et **l'IRC** ; ainsi que toutes les **ONG Nationales et internationales partenaires.**

Mes chaleureuses salutations vont aussi à **tous les experts** réunis ici, que remercie pour leur implication exemplaire en faveur

de la lutte contre la traite, l'exploitation et le travail des enfants dans notre pays.

Mes salutations vont enfin à tous **nos amis de la presse** qui jouent un rôle primordial dans la diffusion des informations relatives à l'effort national de lutte contre le travail des enfants.

Mesdames et Messieurs,

Le 7 décembre 2022, nous avons signé dans cette même salle, **le partenariat**

**pour la protection de l'enfance (CPC),
entre les Etats-Unis d'Amérique et la
Côte d'Ivoire.** Aujourd'hui, je me réjouis
du lancement de la phase opérationnelle de
cet accord, qui permettra à la Côte d'Ivoire
d'intensifier ses efforts dans le domaine de
la lutte contre la traite des êtres humains,
en particulier en ce qui concerne les enfants
et les jeunes filles, grâce au financement du
Gouvernement américain.

Mesdames et Messieurs,

La question de la protection des enfants a
toujours été au cœur de mes

préoccupations. Comme vous le savez, le travail des enfants est une problématique mondiale, à laquelle notre pays la Côte d'Ivoire n'échappe malheureusement pas.

Et depuis plusieurs années, nous luttons avec acharnement contre la traite, l'exploitation et le travail des enfants à l'intérieur de nos frontières, pour l'éradication de ce phénomène.

Je voudrais rappeler que le Président de la République a créé par décret **en 2011**, deux comités pour lutter contre ce fléau.

D'une part, **le Comité Interministériel de lutte contre la Traite, l'Exploitation et le Travail des Enfants (CIM)** qui pilote les actions gouvernementales. Et il est présidé par **le Ministre de l'Emploi et de la Protection Sociale, Maître Adama Kamara, et Madame Nassénéba Touré** qui en est sa **Vice-Présidente**.

D'autre part, **le Comité National de Surveillance des Actions de lutte contre la Traite, l'Exploitation et le Travail des Enfants (CNS)**, qui évalue et coordonne l'ensemble des activités de lutte

contre le travail des enfants, et que j'ai l'honneur de présider.

En plus de ces deux comités, en **2017**, le **Président de la République** a également créé par décret, le **Comité National de Lutte contre la Traite des Personnes (CNLTP)**, pour prendre en charge les victimes adultes de la traite des êtres humains. **Ce troisième comité est présidé par le Premier Ministre, Monsieur Patrick Achi, et a pour Secrétaire Exécutive, la Ministre de la Solidarité et de la Lutte contre la Pauvreté, Madame Myss Belmonde**

Dogo, ici présente, qui s'investit grandement sur la question de la traite des personnes.

D'un point de vue légal, la Côte d'Ivoire a également pris des dispositions qui visent à réprimer les auteurs de traite des personnes et à protéger les victimes. De nouvelles lois ont ainsi été adoptées. Il s'agit :

- de la **loi du 30 septembre 2010 portant interdiction de la traite et des pires formes de travail des enfants,**

- **de la loi du 8 décembre 2016 relative à la lutte contre la traite des personnes,**
- **et de celle du 13 juin 2018 réprimant le trafic illicite des migrants.**

Toujours en ce qui concerne la répression, **six brigades spéciales de police chargées d'une surveillance étroite sur toute l'étendue du territoire national** ont été créées **en 2019**, afin d'appréhender les trafiquants.

Grâce à la mise en œuvre de ces dispositions légales et réglementaires, **de 2012 à ce jour, ce sont plus de 200 000 enfants vulnérables et victimes de traite et d'exploitation qui ont pu être secourus et plus de 1 000 trafiquants d'enfants qui ont été interpellés, traduits devant les tribunaux et jugés.**

En dehors de la répression des trafiquants, la protection et la prise en charge des enfants victimes de traite constitue une action prioritaire de nos comités.

C'est pour cette raison que **la Fondation Children of Africa a construit trois centres d'accueil à Soubré à l'ouest de la Côte d'Ivoire, à Ferkéssédougou au Nord et à Bouaké au centre, afin de recueillir les enfants victimes de traite et en détresse,** pour leur apporter le soutien, l'encadrement et les soins dont ils ont besoin pour se resocialiser.

Par ailleurs, en matière de prévention, **la Côte d'Ivoire a rendu l'école obligatoire de 6 à 16 ans, et le Gouvernement ivoirien et ses partenaires ont également construit**

des milliers de salles de classe, afin d'éloigner les enfants le plus possible, du risque d'exploitation lié à la déscolarisation.

D'autre part, nous poursuivons régulièrement nos campagnes de sensibilisation des populations, afin de les impliquer à notre démarche collective de lutte contre l'exploitation des enfants.

Mesdames et Messieurs,

La situation particulière à laquelle nous faisons face, nécessite des actions vigoureuses et permanentes de notre part

pour en venir à bout, mais surtout **une coopération forte entre les états**. C'est pour cette raison que nous avons signé des accords de coopération pour lutter contre la traite transfrontalière.

A ce titre, j'ai signé **des accords de coopération en 2011 avec la Première Dame du Mali, en 2013 avec la Première Dame du Burkina Faso et en 2016 avec la Première Dame du Ghana**, pour nous permettre de joindre nos forces et conjuguer nos efforts notamment

dans la **lutte contre le trafic transfrontalier des enfants.**

En 2017, pour favoriser une approche concertée et collaborative au niveau des Etats, j'ai également pris l'initiative d'organiser à Abidjan, une **conférence qui a réuni 14 Premières Dames d'Afrique de l'Ouest et du Sahel** pour susciter un engagement commun sur la question de la traite des enfants. Un accord global a été signé entre tous nos états pour lutter contre ce fléau.

Toutes ces mesures sont mises en œuvre sur le terrain dans le cadre de **plans d'actions nationaux** qui nous permettent de coordonner nos actions et d'assurer la convergence de nos initiatives pour des résultats plus efficaces.

Malheureusement, **les grands flux migratoires enregistrés ces dernières années vers la Côte d'Ivoire, rendent difficile la gestion de nos actions sur le terrain.** Nous recevons d'importants mouvements de familles en provenance des pays limitrophes.

Et cette situation ralentit le déploiement des politiques et des initiatives conjointes pour lutter contre le phénomène du travail des enfants dans notre sous-région.

Mesdames et Messieurs,

Nous sommes conscients que beaucoup d'efforts restent encore à fournir. C'est pourquoi je voudrais saluer aujourd'hui, la mise en œuvre de ce partenariat qui marque **le début d'une coopération efficace en faveur de la protection de nos enfants, entre les Etats-Unis d'Amérique et la Côte d'Ivoire.**

J'aimerais à cet effet, remercier Monsieur **Bryan Marcus, Directeur Adjoint du Bureau de Surveillance et de lutte contre la traite des êtres humains du Département d'Etat américain** et la délégation qui l'accompagne.

Je félicite par la même occasion, tous les acteurs de la mise en œuvre de ce projet et remercie le Département d'Etat américain pour le financement de 10 millions de dollars qui a été octroyé.

Je me réjouis également de **l'étude qui sera menée** dans les semaines à venir par

l'Université de Massachusetts Lowell,
et qui nous permettra d'avoir **une**
cartographie plus précise du
phénomène et un **meilleur profil de la**
traite des êtres humains sur notre
territoire, afin de nous permettre de
pouvoir adresser une réponse appropriée.

Je tiens enfin à **féliciter l'organisation**
Save The Children qui a été
sélectionnée pour mettre en œuvre les
activités du Pacte pour la Protection
de l'Enfance. J'encourage les équipes à
s'inscrire dans une logique de collaboration

avec toutes les parties prenantes, afin d'assurer le succès de ce partenariat entre les Etats-Unis d'Amérique et la Côte d'Ivoire.

C'est sur ces mots que je déclare lancée, la mise en œuvre du plan d'action conjoint du partenariat relatif au Pacte pour la protection de l'enfance.

Je vous remercie.